

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73078
Objet

Affaire KAUFFMANN :
honoraires de Me CELICE
Avocat

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 avril 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 19
Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf avril à 18 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD, STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme FAVIERE.

EXCUSES : MM. de LIPKOWSKI - PAPEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. de LIPKOWSKI, COLLE, DELAIR, LARGETEAU, RIVIERE,
PAPEAU, Mme BIDEAU

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Lors de l'affaire contentieuse opposant la commune à Mme
KAUFFMANN, pour les voûtes du port n° 14, 15 et 16, Me CELICE en
juillet 1972 avait été consulté sur la question de la nature du
contrat d'occupation du domaine public accordée à l'intéressée.

Cet avocat, par lettre du 29 mars 1973 sollicite le paiement
de ses honoraires pour la consultation qui lui avait été demandée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de Me CELICE, avocat au Conseil d'Etat et à la
Cour de Cassation, 59, rue de la Boétie PARIS 8e,

DECIDE :

- de régler à l'intéressé la somme de 850 F (huit cent cinquante francs) correspondant au montant de ses honoraires.
- d'imputer la dépense sur le chapitre 934 article 665 du Budget 1973

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

